

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 mai 2021
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick, Madame GROSHENS Elodie, Monsieur PFAUE Eric

PROCURATIONS : Madame DEBAS Aurore par Monsieur REMY Philippe

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2021

1. Emplois saisonniers
2. Demandes de subventions

Divers

Le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

EMPLOIS SAISONNIERS (DE 2021 013)

VU la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été reçue

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

DECIDE la création du poste suivant :

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 12 juillet 2021 au 31 juillet 2021.

La durée hebdomadaire de service est fixée pour chacun à 35/35^{ème}.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021.

DEMANDES DE SUBVENTIONS (DE 2021 014)

RENOVATION DE L'ECOLE

CONSIDERANT que la Commune prévoit des travaux de rénovation de l'école, à savoir le ravalement de la façade, l'isolation des murs et du faux-plafond, la reprise de l'électricité et du chauffage, la réfection du sol, l'installation d'un auvent pour abriter les élèves lorsqu'ils rejoignent les toilettes situés à l'extérieur,

CONSIDERANT que le projet de rénovation de l'école a un coût prévisionnel de 61 129.10 € H.T soit 72 177.05 € TTC,

CONSIDERANT que les travaux ont un coût inférieur au seuil de 90 000 € HT, ils ne font pas l'objet d'un marché formalisé,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a mis en place un fonds de solidarité afin d'aider les communes à financer des travaux importants, et dont la Commune est susceptible de bénéficier pour ce projet,

CONSIDERANT que la que la Commune est susceptible de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de rénovation énergétique,

CONSIDERANT que la que la Commune est également susceptible de bénéficier du Plan de Relance du Grand Est pour ce même projet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement ci-après :

Coût des travaux HT	61 129.10 €
Coût des travaux TTC	72 177.05 €

Dépenses éligibles à la DSIL	Montant HT	Subvention escomptée au titre de la DSIL	%
Porte	2 074.00 €	684.42 €	33.00%
Isolation murs extérieurs	5 317.00 €	1 754.61 €	33.00%

Faux plafond démontable isolé	5 875.20 €	1 938.82 €	33.00%
Total des travaux éligibles	13 266.20 €	4 377.85 €	33.00%

DSIL	4 377.85 €	33.00%
GRAND EST - Plan de relance	19 561.31 €	32.00%
Fonds de Solidarité de la Communauté de Communes	18 338.73 €	30.00%
Total des subventions	42 277.89 €	69.16%
Autofinancement	18 851.21 €	30.84%
TOTAL	61 129.10 €	100.00%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

PROJET DE CLASSE NUMERIQUE

CONSIDERANT que la Commune a pour projet la création d'une classe numérique pour la rentrée 2021/2022,

CONSIDERANT que la Commune est susceptible de bénéficier du Fonds de Solidarité Territorial de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) à hauteur de 40 % pour le tableau interactif uniquement,

CONSIDERANT que le coût du tableau interactif s'élève à 5511.67 € HT, soit 6614.00 €,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement ci-après :

Coût des travaux HT	5 511.67 €
Coût des travaux TTC	6 614.00 €

Fonds de Solidarité Territorial de la CEA	2 204.67 €	40.00%
Total des subventions	2 204.67 €	40.00%
Autofinancement	3 307.00 €	60.00%
TOTAL	5 511.67 €	100.00%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

EGLISE - REPRISE DE L'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'électricité de l'Eglise va devoir être remise aux normes.

En effet, suite à la visite de la Sous-Commission Départementale de la Sécurité, et afin d'éviter la fermeture de l'Eglise au public, des devis ont été sollicités.

Il va être étudié la disponibilité d'éventuelles subventions dans le cadre de ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION LES AMIS DU LONG SEJOUR (DE 2021 015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour
- **DECIDE** de verser à l'association Les Amis du Long Séjour une subvention de 150 €

La somme nécessaire au paiement est inscrite au Budget Primitif 2021

Divers :

- Suite à la délibération de demandes de subventions pour les travaux de l'école, il est précisé qu'il serait judicieux de proposer au prestataire retenu pour la numérisation de la classe de participer à la réunion préalable de chantier au même titre que les autres entreprises.

Si le/la remplaçant(e) du directeur de l'école est connu(e) à cette date, il serait également bien qu'il puisse donner son avis sur l'aménagement de sa salle de classe.

- Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les membres du bureau de vote qui ne remplissent pas les conditions de vaccination et qui souhaitent être vaccinés doivent se faire connaître. Une attestation leur sera remise afin qu'ils puissent prendre rendez-vous.

Les membres du bureau de vote devront avoir reçu au moins une première injection de vaccin ou bien présenter un test négatif dans les 48h.

- Concernant l'école, il y a trois ans les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal avaient sollicité une dérogation pour la semaine de 4 jours.

Cette dérogation arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette dérogation. Un conseil d'école aura lieu afin de statuer sur ce point.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la dérogation.

- Concernant la Protection des Données, le Centre de Gestion a mis en place, dans le cadre du renouvellement de la convention en 2022, un forfait 500 € annuel par collectivité.

Cette prestation comprend la nomination de leur délégué auprès de la CNIL pour le compte de la Commune ainsi que la mise à disposition d'outils lui permettant de mettre en œuvre par elle-même cette obligation.

Considérant qu'il est difficile pour la commune de mettre en place les procédures nécessaires par manque de moyens et de temps.

Considérant également que le forfait demandé par le Centre de Gestion est relativement élevé, il est proposé de consulter une entreprise informatique pour chiffrer un accompagnement plus adapté.

- L'Office National des Forêts a pour projet de réaménager les sites très fréquentés du Château de Salm, de la Chatte Pendue et de l'Etang du Coucou afin de continuer à les rendre visibles et d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

Grandfontaine est concernée par ce projet pour les aires de pique-nique à proximité de l'étang du Coucou. Les équipements sont vétustes. Monsieur le Maire propose de regarder dans quelle mesure il est possible d'effectuer ce réaménagement en régie.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la taxe de séjour intercommunale va être mise en place prochainement en conseil de communauté et qu'il ne sera pas nécessaire de délibérer les montants au niveau communal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

M. REMY Philippe

Mme GEWINNER Elisabeth

M. MEISSONNIER David

M. CUNY Julien

M. CHARPENTIER Christian

M. JESSEL Christophe

Mme DEBAS Aurore

Représentée

Mme WERNERT Patricia

M. DEPRESLES Patrick

Mme GROSHENS Elodie

M. PFAUE Eric